

**Décision d'approbation de modèle  
n° 01.00.371.002 .1 du 7 juillet 2001**

**Ensemble de correction de volume de gaz de type 1  
SEVME Informatique modèle EVOLUTEL 300**

-----

La présente décision est établie en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 72-866 du 6 septembre 1972 modifié, réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs de volume de gaz et de l'arrêté du 5 août 1987 relatif aux ensembles de correction de volume de gaz.

**FABRICANT :**

SEVME-Informatique, Z.I. Les Paluds, 792, avenue de la Fleuride, 13685 AUBAGNE CEDEX.

**OBJET :**

Le présent certificat complète la décision d'approbation de modèle n° 96.00.371.004.1 du 7 octobre 1996<sup>(1)</sup> relative à l'ensemble de conversion de volume de gaz de type 1 SEVME Informatique modèle EVOLUTEL 300, complétée par la décision d'approbation de modèle n° 97.00.371.001.1 du 24 mars 1997 (2).

**CARACTERISTIQUES :**

L'ensemble de correction de volume de gaz de type 1 SEVME-Informatique modèle EVOLUTEL 300 faisant l'objet du présent certificat diffère des modèles approuvés par les décisions précitées par la possibilité de disposer d'une étendue de mesurage de la pression statique absolue du gaz de 0 bar à 90 bar.

Les autres caractéristiques restent inchangées.

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :**

Les conditions particulières d'installation et de vérification de l'ensemble de correction ainsi que les dispositions particulières sont identiques à celles indiquées par la décision précitée.

(1) - Revue de métrologie, décembre 1996, page 505

(2) - Revue de métrologie, mars 1997, page 171

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

La plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat doit porter la marque d'examen de type composée du numéro et de la date du présent certificat.

Les instruments approuvés au titre des décisions citées en objet peuvent également porter cette marque.

**DEPOT DE MODELE :**

Les plans et schémas permettant d'identifier le type sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et chez le demandeur, sous la référence DA 22.177.

**VALIDITE :**

La présente décision est valable jusqu'au 7 octobre 2006.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation  
Par empêchement du directeur de l'action  
régionale et de la petite et moyenne industrie,  
L'ingénieur en chef des mines,

E. TROMBONE